

Niamey, Niger, 15 septembre (Infosplusgabon) - Le ministère nigérien de la défense a, dans un communiqué, réfuté les conclusions du rapport de la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) sur des violations présumées des droits humains par les Forces de défense et de sécurité (FDS) du Niger, dans les localités d'Inatès et d'Ayorou (Région de Tillabéry).

Selon le rapport de la CNDH, des éléments de l'armée nigérienne seraient impliqués dans l'exécution sommaire de 71 civils dont les corps ont été exhumés de six (6) fosses communes au niveau des localités précitées.

Mais le Ministère de la Défense Nationale proteste contre cette "grave affirmation" et indique que « l'armée ne se reconnaît nullement à travers les conclusions de la CNDH, surtout lorsqu'il est précisé au point 3 des conclusions dudit rapport "qu'il n'y a aucun doute que les auteurs sont des éléments des Forces de Défense et de Sécurité (FDS)" ».

Tout en regrettant qu'une telle affirmation « pourrait être de nature à saper le moral des troupes, discréditer leurs actions dans leur combat contre les Groupes Armés Terroristes, les Groupes Criminels Organisés et troubler la sérénité de la conduite des opérations », le Ministère de la Défense a tenu à informer l'opinion nationale et internationale que les FDS nigériennes « ont toujours fait montre de professionnalisme en respectant les Droits de l'Homme dans l'exécution de leurs missions ».

« Les personnels des Forces Armées Nigériennes reçoivent, dès leur formation initiale, un enseignement sur le droit de la guerre.... chaque opération militaire comporte, dès sa conception, un volet consacré précisément aux régies d'engagement encadrant le comportement des troupes sur le terrain vis-à-vis des populations civiles », a précisé le communiqué.

FIN/ INFOSPLUSGABON/MMO/GABON2020

© Copyright Infosplusgabon